



MODIFICATION DE L'AVIS

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 419-2021, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 356-2018 PORTANT
SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

1- Lors d'une séance régulière tenue le 14 décembre 2021, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : **RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2021, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 356-2018 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

2- ~~Conformément à la loi, une assemblée de consultation se tiendra le 18 janvier 2021 à 19 :00 au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka situé au 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.~~

2- Conformément à la loi et suite aux annonces gouvernementales du 20 décembre 2021, la consultation publique doit se faire par écrit et se déroulera du 3 janvier 2022 au 18 janvier 2022. Les personnes intéressées doivent écrire leurs commentaires et les remettre au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka avant 19 :00 le 18 janvier 2022.

3- Le projet de règlement vise à modifier l'article 4 du règlement 356-2018 afin que les élus municipaux soient rémunérés sur une base mensuelle plutôt qu'hebdomadairement. L'article du 8 de même règlement est modifié afin de préciser le mode d'indexation annuel.

3- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka situé au 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 15 décembre 2021 et **modifié le 3 janvier 2022**

Eric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Eric Beaulieu**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le **15 décembre 2021**, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal

Bibliothèque Maxime-Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **15 décembre 2021**.

Eric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier